

Déclaration liminaire CTPT Pas de Calais du 14 avril 2011

Monsieur le Président, la CGT-PJJ n'ira pas jusqu'à demander une minute de silence, mais après l'excellente application de la mise en œuvre de la RGPP par notre directeur, Monsieur CABOURDIN, son actuelle nomination à l'Education Nationale nous interpelle.

D'où viendra son successeur ?

Parachèvera-t-il le démantèlement de la PJJ avec l'optique d'absorption par l'Administration Pénitentiaire ?

C

La CGT-PJJ ne peut que vous féliciter pour votre promptitude à la mise en place de ce CTPT 'dispositif insertion'. Celle-ci n'est-elle pas en rapport avec les dernières orientations décidées lors du séminaire des cadres à la Centrale ?

G

Lorsqu'il est demandé qu'une DT regroupe au minimum deux départements, voir trois, que 20 EPE sont en passe de devenir des CEF, peut-on croire encore au maintien de l'insertion dans notre administration ?

T

Alors même que sur le terrain, nous constatons des situations aberrantes : des ateliers sans PT, des PT sans atelier, des unités sans moyens financiers...

-

Ce CTPT pourrait nous laisser penser à votre intérêt pour l'insertion et votre volonté affichée d'un réel dialogue social. Cependant, au vu des documents fournis, caducs pour la majorité d'entre eux (certains datant d'avant la première RGPP), de l'absence de compte rendu du précédent comité, nous sommes en droit de douter de votre bonne foi.

P

Alors que vous nous jetez de la poudre aux yeux, nos collègues de l'insertion souffrent de la pression axée sur une culture 'entrepreneuriale' du résultat, du chiffre, de la rentabilité, tout cela au détriment d'une réelle politique d'insertion au profit des jeunes.

J

La CGT-PJJ ne vous fera pas le plaisir de pratiquer la langue de bois que vous aimez tant manier.

J

De la part des représentants des personnels de la CGT Justice PJJ